

43^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Genève, le 10 mars 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs mois, nous sommes témoins de nombreuses manifestations de par le monde, notamment au **Chili, Equateur, Guinée, Hong Kong, Indonésie, Irak, Iran, Liban et Zimbabwe**.

Quelles que soient leurs origines et les revendications défendues, il reste du devoir des Etats de respecter et protéger les droits de l'homme dans le contexte de manifestations. Cela implique de veiller à ce que les lois, politiques et pratiques nationales soient conformes aux droits de l'homme, en particulier **aux droits à la liberté de réunion pacifique, d'expression et d'association**, et de former adéquatement les membres des forces de l'ordre.

La Suisse est préoccupée par la force disproportionnée, y compris létale, dont ont fait usage les forces de sécurité vis-à-vis des manifestants, ainsi que par les arrestations arbitraires. La Suisse regrette également la violence dont font preuve des individus ou groupes isolés parmi les manifestants. Cependant, ces débordements ne justifient en aucun cas une gestion des manifestations non-conforme aux droits de l'homme, qui peut provoquer de nombreux blessés et parfois même des morts.

La Suisse constate avec satisfaction l'ouverture dont certains gouvernements, tel que le Chili, l'Equateur et le Zimbabwe ont fait preuve en collaborant avec des mécanismes internationaux des droits de l'homme dans le cadre des manifestations. Nous appelons tous les États à coopérer avec ces derniers et à veiller à ce que chaque personne puisse exercer ses droits de réunion pacifique, d'expression et d'association sans crainte d'intimidation, de violence ou de représailles.

Je vous remercie.